Consœurs et Confrères,

En février, nous procéderons à l’élection des nouvelles nominations aux postes de Vice-Président dans vos bases respectives. Le comité exécutif (Rena Kisfalvi, Yahya Bouaicha et moi-même) ne sera pas impliqué dans le processus de vote de ces élections. Ces dernières seront mises en branle lors de nos prochaines assemblées générales.

SVP, veuillez-vous référer au-dessous, pour être éligible, le processus et le temps limite pour le vote.

**Candidature**

Afin d’apposer sa candidature, le membre doit avoir servi sur l’exécutif de sa section local ou, un comité au minimum un (1) an ou, avoir assisté à un minimum de cinquante (50%) pour cent des assemblés générales de la base durant les douze (12) derniers mois ou, durant la période depuis qu’une personne devient un membre si cette période est moins de un (1) an.

**Processus d’Élection**

Élections des Vice-présidents et Délégués.

1. Il y aura un (1) Vice-Président dans chaque base ainsi que trois (3) Délégués pour chaque base permanente et deux (2) Délégués dans les bases saisonnières.
2. Les Vice-Présidents ainsi que les Délégués de base doivent être élu par les membres de leurs bases respectives, quatorze (14) mois suivant les résultats des officiers du national (Président, Trésorier et Secrétaire Exécutif).
3. Les nominations en candidature aux postes de Vice-Président et de Délégués doivent être soumises lors d’une assemblée générale.
4. Les nominations en candidature soumises passeront au referendum dans les bases respectives et le candidat qui recevra le plus de vote en majorité se verra octroyer la position et sera donc élu.
5. Durant de l’assemblée générale, un comité de tabulation sera formé de trois (3) membres présents à cet assemblé afin de légiférer cette élection.
6. L’assemblé générale décidera du moment et de la méthode utilises pour permettre a tous ces membre de voter en temps et lieux de la base affectée par le vote.
7. Les mandats de ces officiers syndicaux sont de trois (3) ans par base.
8. Leurs mandats se terminerons à la date de la remise de leurs démissions ou en date de transferts dans une autre base à l’exception de cas de soit dit : ‘’Bumping’’ lors de fermeture de base saisonnière.
9. En cas d’égalité, nous procéderons immédiatement à une autre élection.

**Détails du Processus**

1. Lors de nos prochaines assemblées générales de Janvier/Février, nous sélectionnerons nos comité de tabulation auprès de membres présents a cette dite assemblée. Les candidatures pour les positions de Vice-Présidents seront acceptés seulement lors de cette assemblée par et en présence de ce comité de tabulation.
2. Les membres qui désirent apposer leur candidature au poste de Vice-Président doivent le faire lors de l’assemblée générale de base et reçus par le comité de tabulation. Si le membre est éligible, son nom sera considéré sur le bulletin de vote.
3. Si un membre désirent apposer sa nomination en candidature mais ne peut assister à cette assemblée générale peuvent le faire par écrit à son exécutif ou au comité de tabulation. Chaque membre posant sa nomination en candidature doit fournir par écrit ses intentions au comité de tabulation.
4. Le comité de tabulation annoncera à cette date le nombre total de membres actifs dans la base.
5. Si un seul membre est éligible à participer à l’élection, ce membre sera acclamé Vice-Président lors cet assemblée et par le fait même sans élection.
6. S’il y a plus d’une nomination en candidature, le comité de tabulation de la base enverra les bulletins de votes aux membres dans les dix (10) jours suivant cette assemblée. Les informations de vote et une lettre de présentation d’une page au plus sera inclus dans l’envoie de vote.
7. Les délais pour se prévenir de son droit de vote seront de 2 jours de plus de que la plus longue rotation de vol à travers tous les membres d’équipages de cabine. Les résultats pourront être publiés après la 11eme journée suivant l’assemblé général à 17 :00 heure de l’est. À ce moment le membre qui aura reçus le plus de vote sera élus.

**Responsabilités du Vice-Président:**

* Adhère à la Constitution du SCFP/CUPE et ses lois.
* Préside à toutes les assemblées générales, aux assembles avec l’exécutif ainsi que représente ses membres lors de rencontres.
* Informe le conseil exécutif de toutes les activités et des opérations de son local.
* Rapporte à son conseil exécutive ainsi qu’à tous ses membres, toutes discussions signifiante en rapport aux membres avec l’employer.
* Participe au comité de négociations, griefs et Joint Occupational Health and Safety Committee.
* Es un membre non official de tous les comités, faire le lien entre les différents comités et le conseil exécutif.
* Conserve une liste à jours de tous les membres de sa base d’affectation (noms, addresses, courriels, numéros de téléphones)
* Agir de façon responsable et professionnelle dans les questions de relations publiques la presse ainsi que lors de déclaration publique.
* Prévois les sujets et l’ordre des assemblées générales ainsi que tous sujets pertinents des membres.
* Tenir un vote sur toutes décisions (exception lors de conflits contre un de nos propres règlements) et en cas d’égalité en matière de vote en période d’élection, a droit d’ordonner un autre vote en cas d’égalité.
* S’assure que tous les officiers de comité assument leurs responsabilités.
* Affecte les membres aux positions ouvertes dans les comités.
* Introduis tous nouveaux membres et conduis la cérémonie d’initiation à ces derniers.

Suivant L’assemblé général d’avril, nous procéderons avec le même processus pour les positions de délégués dans toutes les bases respectives. Si vous avez des questions, veuillez-vous adresser soit à Christopher Camacho Castro ([recording@local4055.com](mailto:recording@local4055.com)) Yahya Bouaicha ([treasurer@local4055.com](mailto:treasurer@local4055.com)) ou Rena Kisfalvi ([president@local4055.com](mailto:president@local4055.com)) pour toutes clarifications.

Votre Conseil Exécutif,